



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAL DE ST-LIVRES
Séance du 25 septembre 2025

Présidence : M. Cédric FRUTIG

Le Conseil Communal de Saint-Livres

- Vu le préavis municipal N° 03/2025
- Ouï le rapport de la commission ad' hoc
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide à L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION

1. **d'adopter** le préavis n° 03/2025 relatif à la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, nouvelle taxation ;
2. **d'adopter** le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ;
3. **d'adopter** l'annexe 1 au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux ;
4. **de charger** la Municipalité de pourvoir à l'adoption de ce règlement par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) ;
5. **d'accepter** les tarifs figurés au chapitre 6.3 et 7.1, pour les exercices 2026 à 2030.

Le Président

Cédric FRUTIG

St-Livres, le 25 septembre 2025



La Secrétaire

Sabine HEDIGUER

La décision du Conseil communal prise lors de sa séance du 23 juin 2022 est soumise au droit de référendum.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP**. Enfin, si le délai de récolte des signatures court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques**, il sera **prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août**, il sera **prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 s'appliquent par analogie LEDP).